

EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

N° 60 CA

Conseil d'administration de l'école supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES 19		
Présents	Représentés	Absents
10	3	6
OBJET DE LA DÉLIBÉRATION		
N° 19/06/26 - 10		
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHES PUBLICS DE L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN TOULON PROVENCE MEDITERRANEE		

L'an deux mille vingt-six et le 19 juin à 10h00.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent ISNARD.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Yann Tainguy, Raphaël Dupouy, Laurent Isnard, Laurence Masson-Dubroc, Stéphanie Slimani, Rémy Levraud, Olivier Millagou, Ian Simms.

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

Claire Rannou remplacée par Dalia Messara
Josée Massi remplacée par Pierre Bonnefoy
Jean Sébastien VIALATTE remplacé par Marie-Hélène Charles
Fabien Sorrentino remplacé par Laure Lavalette

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

Léopold Trouillas représenté par Laurence Masson-Dubroc
Véronique Lenoir représentée par Yann Tainguy
Hélène Arnaud-Bill représentée par Laurent Isnard

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Simon Babre, Pierre Pelletier, Thomas Dieulle, Enora Mignonneau

**EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

Conseil d'administration de l'école supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée

SEANCE DU VENDREDI 19 JUIN 2026

N° D'ORDRE : 19/06/26 - 09

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHES PUBLICS DE L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Monsieur le Président expose :

Par délibération n° 01/02/2024-05 du 16 juin 2021 une commission d'appel d'offres a été mise en place ainsi qu'une commission consultative des marchés publics pour les marchés supérieurs à 90 000€ HT.

La Directrice est en effet habilitée par arrêté à signer les marchés publics jusqu'à 90 000 euros HT.

Ainsi, conformément aux dispositions des articles L1414-1 et L.1414-2 et L. 1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est nécessaire de procéder à l'élection des nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission Consultative des Marchés (CCM) suite au renouvellement du Conseil d'Administration.

Pour rappel, la Commission d'Appel d'Offres de l'ÉSADTPM se composera comme suit :

- La Directrice de l'établissement en tant que personne habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, Présidente de la Commission ;
- 5 membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La CAO sera appelée à attribuer les marchés formalisés conformément aux seuils réglementaires (pour des marchés de fournitures et de services les montants doivent être supérieurs à 216 000 euros HT au 01/01/2026).

Pour les marchés inférieurs à ces seuils mais excédant 90 000 euros HT, il est proposé de constituer une Commission Consultative des Marchés (CCM) composée de la Directrice en tant que Présidente de la Commission, des deux premiers membres titulaires pouvant être représentés en cas d'absence par les

deux membres titulaires suivants issus de la composition de la CAO. Cette commission consultative sera appelée à donner un avis sur les marchés concernés.

1. Déroulement de l'élection de la CAO/CCM :

- **Forme :**

L'élection des membres a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

- **Dépôt des listes :**

Le dépôt d'une ou plusieurs listes s'effectue en séance.

- **Déroulement :**

L'élection s'effectue à mains levées.

Il convient donc de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres permanente et de la Commission Consultative des Marchés Publics de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée.

Pour les marchés inférieurs à ces seuils mais excédant 90 000 euros HT, la Commission Consultative des Marchés (CCM) sera composée de la Directrice en tant que Présidente de la Commission, des deux premiers membres titulaires pouvant être représentés en cas d'absence par les deux membres titulaires suivants issus de la composition de la CAO.

La liste proposée est la suivante :

PRESIDENTE : La Directrice de l'ÉSADTPM	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. ISNARD Laurent	1. BOULAY Lauren
2. SLIMANI Stéphanie	2. BONNEFOY Pierre
3. BONAL Sylvia	3. CAZAUX Patrice
4. PETRALIA Stéphanie	4. PERMINGEAT Jean Michel
5. SORRENTINO Fabien	5. LAVALETTE Laure

Après avoir entendu le rapport du Président/de la Présidente,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1414-1 et L.1414-2,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Var n°G2S du 13 décembre 2010, portant création de l'établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 décembre 2010, portant création de l'établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au vote à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour désigner les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres de l'EPCC ÉSADTPM,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :

DE PROCEDER à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres par un à mains levées.

ARTICLE 2 :

DE DIRE que sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres de l'EPCC ÉSADTPM, les membres ci-dessous :

PRESIDENT : Le Directeur de l'ÉSADTPM	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. ISNARD Laurent	1. BOULAY Lauren
2. SLIMANI Stéphanie	2. BONNEFOY Pierre
3. BONAL Sylvia	3. CAZAUX Patrice
4. PETRALIA Stéphanie	4. PERMINGEAT Jean Michel
5. SORRENTINO Fabien	5. LAVALETTE Laure

ARTICLE 3 :

DE DIRE à que la Présidente de la Commission ainsi que les deux premiers membres titulaires composent la Commission Consultative des Marchés.

ARTICLE 4 :

DE DIRE que les membres ainsi élus siégeront pour l'ensemble des procédures de passation pour lesquelles l'intervention d'une commission ou d'un jury est requise.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus. Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, le 19 juin 2026, en trois exemplaires.

Laurent ISNARD

Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle École
Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée

